

Contrat à durée déterminée ou temporaire

Par **kalarine**, le 11/12/2009 à 11:30

Bonjour

Je suis gérante d'une petite société et je dois remplacer un salarié qui part en formation de neuf mois pour préparer un examen professionnel .J'hésite entre un CDD et un CTT .Si mon salarié réussit son examen ,il est prévu une deuxième formation de six mois tout de suite après .

Le remplaçant devra éventuellement le suppléer pendant les deux formations .Quel contrat serait t'il le mieux adapté à ma situation ?

Merci pour vos conseils.

Par **fabienne034**, le 11/12/2009 à 11:56

Le cdd renouvelable une fois,

conseil:

prévoyez dès le premier contrat son renouvellement si l'évènement se produit

bien préciser que le contrat n'est pas renouvelé si l'évènement ne se produit pas

pour tout savoir sur le cdd et pour avoir un modèle:

<http://www.fbls.net/cdddroit.htm>

bonne lecture